

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

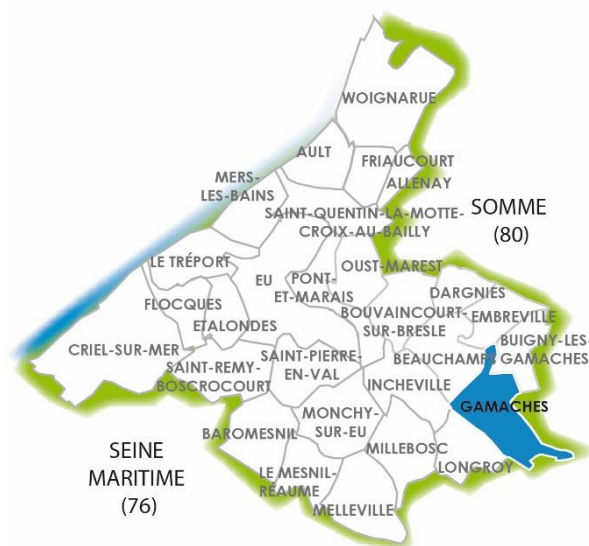
Requalification des espaces publics du cœur de bourg

Degré de maturité

Peu mature

En cours de maturation

Mature



Calendrier de l'opération

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Contexte

Le projet de requalification des espaces publics du cœur de bourg, tel qu'il est aujourd'hui abouti, résulte d'une réflexion que la mise en mouvement progressive de la stratégie centre-bourg de 2015/2016 a nourri jusqu'au lancement, en octobre 2021, d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre d'infrastructures sur « esquisse + » sur un périmètre d'environ 2,5 ha et comprenant en particulier la place du Maréchal Leclerc, la rue Gambetta (D936), la rue du Général de Gaulle (D1015), la place du Petit Marché.



3 équipes associant des compétences en urbanisme, mobilités douces, accessibilité, circulation, stationnement, infrastructures et VRD, éclairage urbain, écologie urbaine et développement durable ont été sélectionnées à l'issue de la phase de candidatures et

le projet de l'équipe MAP (Métropole Architecture et Paysage) + OGI (Omnium Général d'Ingénierie) a été désigné lauréat en conseil municipal le 17 mai 2022, sur proposition du jury de concours.

Description générale	Il s'agit de concevoir et mettre en œuvre un projet de réaménagement global de requalification des espaces publics du cœur de bourg ; de gestion de la circulation, en particulier de transit, et de sécurité ; de gestion du stationnement, avec pour objectif de répondre aux enjeux du stationnement résidentiel mais aussi de l'accessibilité des commerces et services ; de sécurisation et de confort des déplacements piétons ; d'intégration d'aménagements cyclables ; de requalification et de végétalisation du cœur de bourg dont l'image est aujourd'hui peu amène.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le centre-bourg, dans la continuité des actions d'ores et déjà engagées, en lui redonnant de l'épaisseur par la transformation de la place du Petit Marché et la requalification de la place du Maréchal Leclerc - Pérenniser le rôle de pôle secondaire de Gamaches à l'échelle du territoire intercommunal et du bassin de vie qu'elle structure en tant que « centre d'équipements et de services intermédiaire » (Cf. étude "Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?" réalisée par l'INRAE-CESAER en partenariat avec l'ANCT en 2019) - Transformer l'expérience de la traversée de Gamaches, et par conséquent celle de l'entrée dans le territoire intercommunal (CC des Villes Sœurs) - Apaiser la circulation automobile dans le centre-bourg, et favoriser la diminution du trafic de transit (en particulier poids lourds) - Sécuriser et encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture à l'échelle du centre-bourg, notamment par les liens nord/sud que la requalification de la D1015 permettra de renforcer - Améliorer l'accessibilité aux commerces et services, et accroître leur vitalité - Révéler le patrimoine architectural historique de la commune et inciter, par l'attention portée à la qualité des espaces publics, les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à la rénovation de leur patrimoine bâti (une étude pré-opérationnelle OPAH est en cours à l'échelle des communes de Ault, Gamaches et Mers-les-Bains ; une OPAH devrait par conséquent accompagner l'action de la collectivité sur les espaces publics et la reconversion des friches commerciales dans les années à venir) - Faciliter l'adaptation de la ville au changement climatique : les nouveaux aménagements ont vocation à encourager de nouvelles pratiques de déplacements ; à renforcer, de façon adaptée à la morphologie urbaine de chaque séquence et aux objectifs à atteindre en termes d'usages et d'entretien des espaces publics, la présence du végétal ; à limiter l'imperméabilisation des sols (renaturation) et la consommation énergétique (éclairage).
Étapes	<p>Concours de maîtrise d'œuvre : octobre 2021 – mai 2022</p> <p>AVP – PRO : sept. 2022 – sept. 2023</p> <p>Consultation des entreprises (travaux) : 4^{ème} trimestre 2023</p> <p>Travaux (phase 1 (place du Maréchal Leclerc, rue Gambetta) : 2024</p> <p>Travaux (phase 2 (place du Petit Marché)) : 2025</p> <p>Travaux (phase 3 (rue du Général de Gaulle)) : 2025/2026</p>
Intervenants	<p>Maître d'ouvrage : Gamaches</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région Hauts-de-France - Département de la Somme <p>Communauté de Communes des Villes Sœurs ?</p>
Budget global	<p>Concours de maîtrise d'œuvre : 58 320.00 €</p> <p>Honoraires de maîtrise d'œuvre : 376 107.97 €</p> <p>Études annexes :</p> <p>Travaux : 3 121 287.81 €</p>

Etat					
Département					
Autofinancement					